

Règles de citation des fonds de l'ITS

Fonds digital

[Titre du document], [unité archivistique (fonds partiel) numéro]/ [identification digitale du document]/ Archives numérisées de l'ITS, lieu.

Exemples

Rapport sur les conférences relatives aux enfants non accompagnés, 1946, 6.1.2./ 82489042/Archives numérisées de l'ITS, Bad Arolsen.

Formulaire individuel de détenu de Jakob Abelsohn, Dachau, 1.1.6.2/ 9956912/ Archives numérisées de l'ITS, Bad Arolsen.

Données bibliographiques

[Titre du fonds partiel], Archives numérisées de l'ITS, lieu.

Exemple

Fonds partiel 1.1.5.3 : Documents individuels des détenus masculins de Buchenwald, Archives numérisées de l'ITS, Bad Arolsen.

Données pour expositions

Le commissaire d'exposition peut décider lui-même, tout en veillant à ce que, pour toute demande éventuelle, le numéro du document soit visible en tant qu'identificateur.

La légende de l'image peut être adaptée à l'image d'ensemble de l'exposition, qu'elle contienne une description du document ou seulement un court intitulé.

Sous les documents provenant de l'ITS doit au moins être indiqué :
ITS Bad Arolsen.

Fonds non digital

Exemples

Tableau d'identification de Dachau, Archives de l'ITS, Bad Arolsen.

Courrier XXX du dossier suspendu XXX, Archives de l'ITS, Bad Arolsen.

Date d'actualisation : mai 2014